

**TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

L'appel des collectivités à davantage de décentralisation

Davantage de décentralisation en matière d'énergie : c'est ce à quoi ont appelé représentants de collectivités et d'associations lors des 15^e Assises de l'énergie, closes jeudi 30 janvier à Dunkerque. Si la loi de programmation sur la transition énergétique « n'est pas une loi de décentralisation, on n'ira nulle part. Dans sa mise en œuvre, il n'y aura rien de possible sans les collectivités locales », a affirmé le sénateur maire de Dunkerque, Michel Delebarre.

Pour le vice-président du conseil régional du Nord-Pas de Calais, Emmanuel Cau, la future loi devra en particulier donner aux territoires le droit à l'expérimentation. « Si le gouvernement est trop frileux pour changer les choses radicalement, qu'il se défausse sur les territoires », a déclaré le représentant de l'ARF (Association des Régions de France), ajoutant que les territoires devaient notamment être co-décisionnaires en matière de réseaux. De son côté, le président du Comité 21, Gilles Berhault, a souhaité que la loi de transition énergétique place l'innovation « au cœur de l'action » car « nous ne savons pas ce que seront nos modes de vie dans 30 ans ».

Concernant la rénovation énergétique, thème longuement évoqué aux Assises dans l'optique de la future loi, le directeur du CLER (Comité de liaison des énergies renouvelables), Raphaël Claustre, a appelé à la rendre obligatoire à certains moments de la vie des bâtiments. La loi sur la transition énergétique ne fixera bien sûr pas la réglementation financière mais elle devra envoyer des signaux positifs aux investisseurs, a ajouté Pierre Ducret, le p-dg de CDC Climat. Car, a-t-il souligné, « l'enjeu essentiel, en matière de financement, reste la capacité à attirer les fonds privés. La loi devra en particulier rendre possible un fonds de garantie pour la rénovation thermique des bâtiments privés », a-t-il estimé. Pour favoriser les travaux, elle pourrait aussi, par exemple, accroître le niveau d'imposition des revenus locatifs des logements les moins performants sur le plan énergétique, a suggéré Pierre Verri, conseiller délégué à l'énergie de la communauté d'agglomération de Grenoble.

Le secrétaire confédéral de la CFDT, Dominique Olivier, a pour sa part appelé à « des mesures sociales importantes et contraignantes » pour lutter contre la précarité énergétique dans le logement mais aussi - thème si souvent oublié ! - pour favoriser la mobilité durable. Et pour aller vers un transport routier respectueux de l'environnement, il y aurait bien plus efficace à court terme, selon lui, que le véhicule électrique : « le remplacement rapide du gazole par du gaz naturel », d'autant que celui-ci pourra être en partie, demain, du biogaz.

Plus globalement, la difficulté avec cette loi, a estimé le sénateur Ronan Dantec, c'est qu'elle constitue « un objet législatif un peu nouveau », car il faudra à la fois accompagner les initiatives et conserver de la planification. Elle ne comportera pas tout, bien sûr, et une partie de la transition énergétique se fera aussi via les prochaines lois de finance, a rappelé le sénateur. D'où l'avertissement de Michel Delebarre : « je ne suis pas d'accord pour soumettre l'efficacité de la loi de programmation sur la transition énergétique aux lois de finance qui vont suivre. Je préférerais que quelques indications programmatiques contraignent les lois de finance à aller dans un certain sens ». Cela étant, tout ne relève pas des niveaux législatif et réglementaire en matière d'énergie, a rappelé le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Philippe Martin, dans un message vidéo diffusé aux Assises. Sans doute ne faut-il pas tout attendre de la future loi. « Elle ne sera peut-être pas miraculeuse mais elle sera une indication supplémentaire de la volonté de s'engager », a noté le président de l'Ademe, Bruno Lechevin.

Quoi qu'il en soit, le ministre de l'Énergie (qui a déclaré qu'il présenterait le projet de loi au printemps en Conseil des ministres) semble avoir entendu le message des collectivités, se disant

persuadé de « *la pertinence de leur action* » Pour autant, a nuancé Philippe Martin, « *la décentralisation ne doit pas remettre en cause la cohérence nationale en matière d'énergie* » (et notamment la péréquation tarifaire et un soutien financier mutualisé pour les ENR et la rénovation énergétique) « *Il n'y a pas opposition mais complémentarité entre les niveaux local et national* », a résumé le ministre

Notons qu'en 2015, les Assises de l'énergie auront lieu pour la première fois à Bordeaux Dunkerque continuera à les accueillir une année sur deux, Grenoble et Bordeaux les accueillant alternativement le reste du temps Ajoutons que le délégué général d'Energy Cities (co-organisateur de l'événement), Gerard Magnin, prendra sa retraite en juin Il sera remplacé par une femme, actrice aujourd'hui de l'habitat social et dont le nom devrait être annoncé en mars prochain

Carole Lanzi, à Dunkerque